Association
Les Îles du Ponant

Procès-verbal de l'Assemblée générale

Belle-Ile-en-mer
1er mars 2019

Chausey
Bréhat
Batz
Ouessant
Molène
Sein
Glénan
Groix
Belle-Île
Houat
Hoëdic
Ile d'Arz
Ile aux Moines
Ile d'Yeu
Ile d'Aix

Vivons nos îles

Le 1er mars deux mille dix-neuf, à onze heures trente, salle Arletty à Le Palais/Belle-Ile-en-mer, les membres de l'Association des Iles du Ponant se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation écrite en date du 5 février 2019.

Etaient présents :
Mme E. RASSENEUR, Conseillère Régionale de Bretagne, référente « Iles du Ponant », représentant le Président, M. Loïg CHESNAIS-GIRARD,

. **M. J. PAHUN,** Député du Morbihan
. **M. D. LE GAC,** Député du Finistère

. **Mme K. BELLEC,** Conseillère départementale de Quiberon, représentant le Président, M. F. GOULARD
. **M. B. NOURY,** Conseiller départemental-Maire de l'île d'Yeu, représentant le Président, M. Y. AUVINET

. **M. P. HUET,** Maire de Bréhat et **M. J-L. LE PACHE,** représentant
. **M. G. CABIOCH,** Maire de l'île de Batz,
. **M. D. PALLUEL,** Maire de l'île d'Ouessant et Président de l'Association,
. **M. D. MASSON,** Maire de Molène,
. **M. D. SALVERT**, Maire de Sein,
. **M. D. YVON,** Maire de Groix, et **Mme M-F. ROGER,** représentante,
. **M. F. LE GARS,** Maire de Le Palais/Belle-Ile en mer et **Mme M. VALLADE,** représentante,
. **Mme I. VILLATTE,** Maire de Sauzon et **M. L. LAMBOTIN,** représentant,
. **Mme A. HUCHET,** Maire de Bangor / Belle-Ile en mer
. **M. H. MICHET DE LA BAUME**, Maire de Locmaria / Belle-Ile en mer et **M. P. MONTAGNER,** représentant
. **Mme A. VIELVOYE,** Maire de Houat,
. **M. J.L. CHIFFOLEAU,** Maire d'Hoedic,
. **M. P. LE BERIGOT**, Maire de l'île aux Moines,
. **Mme M-H STHEPHANY**, Maire de l'île d'Arz, et, **M. J. POIDVIN,** représentant,
. **Mme S. GROC**, Adjointe au Maire de l'île d'Yeu, et **M. G. BEZILLE**, représentant,
. **M. A. BURNET**, Maire de l'île d'Aix et **M. Y. MAYOT,** représentant,

. **M. M. CHARUAU,** Président de l'office de tourisme de l'île d'Yeu
. **Mme A. LE MASSON,** Directrice de l'office de tourisme de l'île d'Yeu
. **M. J. POULIQUEN,** Président de l'office de tourisme de Belle-Ile-en-mer
. **Mme V. GUEGUEN,** Conseillère en séjour Office de Tourisme de Batz
. **M. L. NOEL,** Président Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat
. **M. P. LE JEUNE,** Directeur Général de la Compagnie Océane
. **M. P. GRALL,** Directeur de la Compagnie Penn Ar Bed

Ont donné pouvoir :
Mmes C. CHARUAU, I. MONFORT, M. G. PIERRE

Se sont excusés :
Mmes D. BAUDRY, A. BILLON, L. CARAMARO, C. CHARUAU, P. DUBREIL, S. GÂTE, C. IMBERT, M. JOURDA, A. LE MEUR, S. MARCILLY, I. MONFORT, C. MORANÇAIS, C. PIEUCHOT, C. PRUNAUD, N. SARRABEZOLLES, L. TANGUY,
MM. Y. AUVINET, F. BLANCHET, G. BOUCHET, S. BUCHOU, D. BUSSEREAU, A. CADEC, M. CANEVET, J-Y. de CHAISEMARTIN, L. CHESNAIS-GIRARD, R. FERRAND, J. FOURNY, D. GENISSEL, J-P. GROS, J. JAOUEN, J-M. JULIENNE, J. LABBE, D. LAURENT, M. LEFEVRE, R. LE GOFF, M. LE GUEN, G. LE MAREC, J. LE NAY, E. LOYER, H. MORIN, Ph. PAUL, H. PELLOIS, J-P. PHILIPPE, G. PIERRE, M. QUERNEZ, B. RETAILLEAU, G. ROUILLARD, J-M. SEVIN, R. TABART, T. ROLLAND, C. ZAMPROGNO

Etaient également présents :

. **Mme K. CLAIREAUX,** Maire Saint-Pierre-Saint Pierre et Miquelon
. **MM. S. HAMARD, C. DESSANDIER, M-C FROC,** Conseil Régional de Bretagne,
. **Mme A-S. CAMBIER,** Sous-Préfecture Lorient
. **Mme L. HAREL,** CRT Bretagne
. **M. G. TOUREAUX,** Conseil de développement du Pays de Vannes,
. **M. E. LE BORGNE,** Principal du Collège des Iles du Ponant,
. **MM. B. GIARD, D. ARZ**, Morbihan Energies,
. **M. J. de CERTAINES**, élu PNR Golfe du Morbihan
. **M. G. BATAIL**, Directeur adjoint PN marin d'Iroise
. **Mme A-L. BONNEC,** Lorient Agglomération,
. **Mme K. HENRY, A. CAPP,** Orange
. **M. H. ESSEUL,** EDF,
. **M. L. BRIGAND,** Professeur UBO
. **M. R. JUHEL,** ancien Maire de Sauzon
. **M. J-F. ROCHER,** Conseiller municipal de Molène et ancien Maire,
. **M. R. TANGUY,** ancien Maire de l'île d'Arz,
. **Mmes/MM. J-L LE GUENNEC,** Adjoint Le Palais, **M. DAVID,** Adjointe Sauzon, **B. FLAMENT, C. LE FLOCH,** Adjoints Locmaria, **E. DELANOE,** Conseiller municipal de Bangor
. **Mme C. ILLIAQUER,** DGS et **M. J. FROGER,** DGSA CCBI,
. **M. B. PORTUGAL,** DGS mairie Le Palais,
. **Mme V. PORTUGAL,** SG mairie Sauzon,
. **Mme S. DUCHÂTEL**, DGS mairie île de Batz,
. **Mme F. BERTHELE,** secrétaire mairie Ouessant,
. **Mme N. VINCENT,** secrétaire mairie Bangor
. **Mme M. LE ROUX,** secrétaire mairie Houat,
. **Mme J. LE ROUX, M. D. GUILLAUMIN, Mme F. MAGUET,** Solimut Centre Océan
. **MM. G. DELPONT et G. FEVRIER,** CPIE Belle-Ile-en-mer
. **MM. G. BIRAULT, F. LE TRON, Mme N. BEDRANI,** Réseau Agricole des Iles Atlantiques,
. **Mme I. STEPHANI, M. L. DELMERE, Mme A. PESCHE,** Festival du Film Insulaire Groix
. **M. J-B. BEVEN,** Festival les Insulaires
. **M. et Mme LENOBLE, Mme M-F. MORVAN, M. P. MONTAGNER,** adhérents Belle-Ile Marque Savoir Faire des Iles du Ponant
. **M. J-M. SAVARY,** commissaire aux comptes,
. **M. P. LE GUELLAUT, Mme F. LE PAIH**, experts-comptables,
. **M. D. BREDIN, Mmes E. GAUTER, A. HOUZE, C. COURANT** – AIP.

x x x x

Après avoir remercié le Maire de Le Palais pour son accueil, le Président Denis PALLUEL ouvre la séance en faisant part des excuses de plusieurs personnalités et en remerciant les personnes présentes, notamment les Parlementaires, la représentante de la Région Bretagne, les représentants des Départements, des institutions, les Maires et anciens Maires des îles, pour l'intérêt qu'ils portent à l'Association.

x

x x

1- ASSEMBLEE GENERALE

I – RAPPORT MORAL 2018

Le Président donne lecture du rapport repris ci-dessous :

« Merci à la plus grande des îles de nous recevoir. Mais grande si c'est une réalité géographique, ce n'est pas une qualité. Et donc c'est certainement pour cela qu'on ne l'appelle pas grande île mais Belle-île… Une belle île plurielle, avec une variété de paysages et de bipèdes, que dis-je, un archipel de biodiversité administrative et humaine que l'on peut décomposer en cinq entités : Locmaria, Bangor, Sauzon, Le Palais et CCBI, un acronyme mystérieux qui symbolise l'unité des cinq doigts de la main. C'est peut-être eux qui ont inspiré la série du Club des cinq, célèbre saga de la bibliothèque rose, qui se déroule aussi sur une île. Avec des hauts « Le Club des cinq et le trésor de l'île », « Le Club des cinq joue et gagne » … des bas « le Club des cinq en péril », « Le Club des cinq pris au piège », de l'angoisse « Le Club des cinq et la Maison hantée » et du rêve « Le Club des cinq et le Coffre aux merveilles » (la Dotation Insulaire ?)… La série du Club des cinq continue même si les acteurs ont un peu changé.

Permettez-moi de saluer Véronique Bertho et Norbert Naudin. La vie de Maire, on le sait tous, n'est pas un long fleuve tranquille, et eux comme beaucoup d'autres en Bretagne ou en France ont rendu leur tablier. Ils méritent notre respect et nous leur souhaitons une bonne continuation dans leur vie personnelle et professionnelle.
Mais la vie continue et le flambeau a été repris par Isabelle VILATTE à Sauzon et Hervé MICHET DE LA BAUME à Locmaria. Bienvenue au club, pas seulement des cinq mais des 18 maires des Îles du Ponant !

Après Annaïck hier qui nous accueilli à BANGOR, un merci tout particulier à Fred LE GARS qui nous reçoit en ses terres, de Maire de Le Palais. Maire de Le Palais, çà ne vous écorche pas les oreilles ? Moi si ! Que direz- vous si je vous disais commandant de le bateau ou chef de le village ? Donc permettez-moi de chasser ce français approximatif et donc de saluer le Maire du Palais. Fred Martel, Maire du Palais, quel joli titre qui sent bon l'Histoire de France telle que nous la raconte le grand historien Laurent Deutz ! Rappelez-vous ses illustres prédécesseurs : Charles Martel qui a arrêté les migrants au Futuroscope à Poitiers, Pépin le Bref faiseur de dynastie… Oui, ici on sent l'Histoire, qui nous écrase quand par exemple on lève les yeux vers la citadelle, cette fière fortification qui a toisé durant des siècles les envoyés de la perfide Albion. C'est fou d'ailleurs le nombre de fortifications que l'on trouve sur notre littoral du ponant et sur les îles. Souvent les visiteurs continentaux nous demandent : « c'était contre les Allemands ? ». Pas du tout c'était pour empêcher les Anglais de rentrer en Europe. Mais comme aucune fortification n'a jamais rien arrêté, ils y sont rentrés en Europe, pacifiquement de surcroît, en 1973…Et après avoir tout fait pendant des siècles pour qu'ils ne rentrent pas sur le continent européen, maintenant qu'ils veulent se barrer, on fait tout pour les retenir…Mais peu importe, ici on est sur une île qui ne veut pas se faire la belle. Elle est solidement ancrée au cœur des îles du ponant et c'est pour cette raison que nous nous retrouvons ici pour cette assemblée générale.

Nous voici réunis pour établir un bilan de l'année 2018 et tracer les perspectives et les projets dont beaucoup sont engagés pour l'année 2019. Il en est de la vie d'une association comme de la vie tout court : il y a des temps forts et des temps faibles. Je dirai qu'il y a des temps avec des évènements, qui marquent et prennent date, et puis la majorité du temps qui se déroule de manière plus linéaire. Ce sont ces moments longs qu'il est important de bien gérer pour ne pas tomber dans la routine et le ron- ron. Et sur ce point, je crois que notre vigilance collective nous prémunit de ce risque. Grâce à plusieurs éléments : la poursuite d'un travail de fond prospectif, le développement de projets et l'ouverture sur les autres, nos partenaires qui ne sont pas que des élus et des collectivités mais aussi les habitants des îles, les chercheurs universitaires, les entrepreneurs, les associations…

x

x x

Comme je parlais de faits marquants, souvenez-vous, 2016 : la création de ***la Dotation communale d'insularité.*** *Et bien cette année 2018, ce fut l'an deux de son application avec sa traduction budgétaire.*
Je sais que Belle-île, ses 4 communes et son intercommunalité ont pu avec succès se mettre d'accord sur une répartition grâce à une CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. J'imagine que cela n'a pas été facile, mais vous y êtes arrivés. Les cinq doigts de la main sont rentrés dans le gant mais sans en faire une moufle dans laquelle chaque doigt se liquéfie. Chacun peut ainsi préserver sa particularité. La difficulté étant toujours de préserver l'équilibre afin que le majeur ne donne pas un coup de pouce pour mettre l'auriculaire à l'index…
Pour autant, après cette avancée indéniable, la vigilance reste de mise car les petites musiques du style « maintenant que vous avez décroché la lune », sous-entendu : « contentez-vous en… » ou « qu'allez-vous faire de cette manne ? » continuent de doucement se faire entendre en bruit de fond… On a même eu des suggestions de « certains maladroits » pour ponctionner notre DCI pour subventionner certains dispositifs de santé. Je sais que la commune reste le niveau de base avec des compétences générales, mais de là, à se substituer aux Ministère et agences de santé… Donc je rassure tous les inquiets, on n'a vraiment eu aucun mal à utiliser cette dotation qui ne fait que compenser en partie les surcoûts avérés que nous subissons.
Alors c'est clair, Il va nous falloir être vigilants et pour longtemps, c'est bien ce que nous nous proposons de faire avec ***la mise en place d'un observatoire des dotations communales des îles*** *afin de garder une lisibilité sur nos finances publiques, prévenir tout changement qui nous serait défavorable, mais aussi pouvoir proposer encore des améliorations.*
Les finances sont le nerf de la guerre, mais on ne peut réduire notre action à ce seul aspect.

Nous voulons aussi, c'est dans l'ADN de l'association, pouvoir agir en tenant compte de nos spécificités insulaires.
Rappelez- vous à notre AG de Groix, il y a un an, nous avons insisté sur le droit à l'expérimentation. Dans la situation si particulière de nos territoires, on peut parler « d'ultra-littoralité ». Une telle terminologie explique au plus grand nombre ***les difficultés*** *que les îles rencontrent :* ***zonages de la loi littoral,*** *en proportion plus étendus que sur l'ensemble des communes, avec une difficulté particulière d'application comme pour la notion « d'espace proche du littoral ». Comment appliquer une telle notion sur des îles de petite taille avec le risque d'interdire systématiquement toute nouvelle construction ? Et je ne parle même pas de tous les autres zonages de protection de la biodiversité, des paysages, du patrimoine architectural etc... La* ***Loi ELAN*** *nouvellement votée permet une avancée, limitée aux Iles non interconnectées au réseau national. Je tiens ici à remercier tous les parlementaires, sénateurs, notamment MM. LABBE et CANEVET, les députés comme Didier LE GAC et Jimmy PAHUN qui ont ensuite relayé ainsi que l'exécutif régional de Bretagne et plus particulièrement son Président Loïg CHESNAY-GIRARD qui nous ont aidés à porter cet amendement qui permet d'assouplir la Loi Littoral pour la production d'énergie renouvelable dans les ZNI. Certes, seules 4 îles du Ponant sont concernées : Chausey, Ouessant, Sein et Molène. Ceci devrait permettre de faciliter la transition énergétique de ces îles en assurant une meilleure sécurité juridique pour la mise en place des productions d'énergie renouvelable. Au passage je sais que d'autres îles sont aussi très tournées vers les énergies renouvelables et je salue les avancées récentes concernant l'éolien offshore entre Groix et Belle-Ile.*

Nos débats hier ont montré que le sujet de la loi littoral et de la nouvelle loi ELAN suscite toujours beaucoup d'intérêt mais aussi de contestation et d'incompréhension. J'en profite pour vous signaler que nous avons parmi nous un dangereux délinquant. Un Maire qui a cru bon passer au- dessus des lois en passant sur une grève protégée. Il a oublié le bougre que les nécessités du transport et de la vie quotidienne insulaire, c'est secondaire par rapport aux résidents secondaires. Même si les barges ont fait leurs preuves lors du débarquement en juin 44 (d'ailleurs lui non plus n'avait pas reçu d'autorisation des pouvoirs publics), il avait d'autres solutions pour ravitailler son île : le parachutage des vivres par des avions de l'ONU,

l'hélitreuillage, pratique courante en zone de guerre. Mais non Patrick n'a aucune conscience de l'écologie insulaire et planétaire puisqu'il est accusé (sic) ***« d'avoir porté atteinte [...] à un site naturel remarquable au titre de la loi Littoral [...], un site exceptionnel de beauté et de diversité biologique, très riche en faune et flore... ».*** *Et le voilà, comme son prédécesseur aussi « barge » que lui, Yvon COLIN, devant le tribunal correctionnel. J'aime bien Patrick, mais en tant que Président, je me dois d'être du côté de la loi. Je propose donc qu'il soit interné dans les refuges de mer de Molène à Ledenez. Là, ni barge ni résident secondaire, il méditera sur la condition « Molène » inhumaine et sera uniquement ravitaillé par les corbeaux. Ou alors on pourrait l'exposer au pilori, sur la place de la grève devant l'église de Bréhat. Là, il fera moins le malin, et puisqu'on est dans la salle Arletty, il pourra méditer sur son sort et chanter à tue-tête « atmosphère, atmosphère est-ce que j'ai une gueule d'atmosphère ! ». Bon voilà j'espère que cette affaire se terminera au mieux mais il faut que les Bréhatins mesurent la chance d'avoir des résidents secondaires de cet acabit ! Pour le reste que ces gens de peu se contentent de peu... Au-delà de la boutade je sais combien Patrick a pu être touché par cette affaire et nous lui manifestons toute notre solidarité.*

Au-delà de ce cas d'espèce, la maîtrise de nos territoires se fait bien sûr par des lois de protection, nous en mesurons l'importance et la nécessité, mais elle se fait aussi par les activités humaines qui ont façonné nos îles depuis des siècles. On pense bien évidemment à ***la gestion des territoires par le maintien et la remise en place d'exploitations agricoles****. A ce sujet, la situation de nos îles est très variable avec des îles avec une agriculture encore importante et intégrée dans le développement du territoire, je pense à Belle-île, à Groix et à Batz, où indubitablement il y a une volonté politique partagée dans ces communes pour faire tout ce qui est en leur pouvoir pour maintenir cette activité. Nous avons eu hier une discussion très intéressante avec le Réseau Agricole des Iles Atlantiques. Pour d'autres, malheureusement il s'agit plus d'une activité résiduelle. Qu'à cela ne tienne, de nombreuses initiatives sont engagées, parfois des reprises d'exploitation réussissent sur certains territoires, comme sur l'île d'Arz, je pense aussi -une fois n'est pas coutume- à Molène, qui a vu la rencontre d'une île et d'un maraîcher, qui installé depuis deux années démontre qu'avec de l'huile de coude et de la persévérance, même sur une île déshéritée et hostile, on peut faire pousser des légumes ! Il est vrai que j'ai eu un choc l'an dernier en voyant dans une des épiceries d'Ouessant un cageot où étaient mises en vente des patates de Molène ! Là je me suis dit « purée », il y a de la friture sur la ligne de mes certitudes ouessantines. Pourquoi eux, pourquoi pas nous ? Mais trouver un maraîcher c'est long et compliqué, alors on a fait au plus simple, on a piqué le maraicher de Molène ! Savoir faire des iles ! Bingo ! Il vient s'installer chez nous, avec des serres, pour produire non plus des patates ou des radis, tubercules de basse extraction, mais des choses nobles pour notre délicat palais ouessantin : tomates, poivrons, aubergines...Vous voyez, on a des ressources insoupçonnées pour faire fonctionner la solidarité insulaire qui permet de déshabiller Saint Ronan pour rhabiller Saint Pol Aurélien ! Partout, à Aix, Yeu, Groix, l'île d'Arz, l'île aux Moines, Sein et Bréhat, des exemples intéressants de renouveau agricole se mettent en place, porteurs d'espoir, de jeunes qui s'installent et contribuent au dynamisme de nos îles.*

Sur de nombreux autres domaines, nous avons à imaginer des solutions pour adapter nos territoires aux enjeux du futur. En Bretagne, c'est toute la ***démarche Breizh-Cop*** *à laquelle les îles bretonnes participent.*
J'en profite pour saluer les efforts de la Région Bretagne, représentée ici par Emmanuelle RASSENEUR, notre référente chargée de porter auprès de l'exécutif régional les enjeux des îles. Dans le cadre de cette Breizh Cop chère à la Région Bretagne, nos thèmes de prédilection sont ***la biodiversité, les déchets, l'énergie et l'eau****. Nous retrouvons ces thématiques parfois croisées d'une île à l'autre, des pistes intéressantes et une volonté d'aller au-delà de simples considérations intellectuelles, mais bien de s'engager sur des actions concrètes. Les initiatives sont multiples mais cohérentes avec notre projet global d'un développement vertueux et harmonieux qui préserve notre environnement et nos ressources. Je n'oublie pas non plus les autres îles, celles des marches de la Bretagne, de Chausey à Aix en passant par l'île d'Yeu*

qui sont dans les mêmes logiques de développement et qui ont tant à nous apporter sur de nombreux sujets : les déchets, l'énergie.

J'en profite pour aborder le thème de ***l'ouverture sur d'autres expériences*** *autour de nous et dans le monde. Je salue Karine Claireaux, Maire de St Pierre à St Pierre et Miquelon, à l'autre bout de l'Atlantique, une île qui vit une double insularité d'île entourée d'eau et de canadiens. Depuis plusieurs années déjà, nous partageons une amitié réelle et des expériences qui nous enrichissent mutuellement. Elle est venue nous faire part des actions concrètes qu'elle a pu mettre en place, notamment dans le* ***domaine des déchets****. C'est pour nous un exemple à suivre et l'étude que nous avons menée cette année avec le soutien de la Région Bretagne nous offre des perspectives d'actions concrètes.*
Cette année nous avons également développé nos échanges avec les îles de la Madeleine, îles francophones canadiennes. Une délégation s'est rendue sur place et si Daniel MASSON, mon co-maire des îles de l'Iroise a surtout retenu la qualité de la viande de phoque, tous les participants ont pu prendre conscience de l'universalité des enjeux de l'insularité. Nous aurons M Jonathan Lapierre tout à l'heure en visio-conférence, maire et Président de la communauté maritime des îles de la Madeleine. Au moment où nous obtenions notre fameuse Dotation Communale Insulaire, les îles de la Madeleine obtenaient un décret sur l'insularité, vous verrez tout à l'heure, c'est intéressant et comme pour nous, il aura fallu plusieurs années d'argumentation et de persévérance.

Revenons à 2018 pour les îles de Bretagne, la ***mise en œuvre du contrat de Partenariat*** *s'est poursuivie avec enfin l'avenant à mi - parcours, et nous pensons que dès cette fin d'année 2019, la majorité des lignes budgétaires seront épuisées. Bien sûr c'est la fin du mandat, mais des projets restent encore à financer sur de nombreuses îles, et nos volontés sur les déchets, l'eau, l'énergie et la biodiversité, vont amener nos îles à concevoir, déposer et réaliser de nouveaux projets toujours dans cette logique d'adaptation à un usage optimal de nos ressources, c'est notre avenir.*
Notre contrat est aussi passé avec l'Etat qui s'est associé à l'avenant pour faciliter la mise en œuvre des projets avec la reprise de nouvelles fiches pour assurer une cohérence et un meilleur soutien des projets. Ces contrats vont prendre fin en 2020, c'est-à-dire demain et il nous faut déjà anticiper sur la transition vers une nouvelle contractualisation.
Je n'oublie pas non plus les départements : le Finistère qui a intégré son engagement pour les îles dans le contrat. Je salue aussi le premier pas du département des Côtes d'Armor, certes il n'y a qu'une île dans ce Département, mais quelle île !!!
Le Morbihan lui n'a pas intégré notre contrat. Par contre son engagement pour ses îles reste très fort et je n'ai pas souvenir d'un dossier sur une île morbihannaise qui ne fasse pas l'objet de son soutien financier. C'est un soutien majeur de nos îles, qu'il soit assuré d'en être remercié.
Puisque je parle des départements, je n'oublie pas non plus de mentionner l'une des plus anciennes et pertinentes initiatives pour la défense de nos îles : ***le Collège des Îles du Ponant*** *représenté aussi par son et mon Principal : Eric Le Borgne. Ce collège à cheval sur les deux départements est un établissement tout à fait hors-normes. Cela fait sa force, mais aussi sa fragilité. Surtout quand certains zélés agents de l'Etat constatent qu'il va à l'encontre de toutes les évolutions actuelles des services publics. Il défie toutes les lois de la bonne administration, de la gestion et de la comptabilité. Et oui il ne répond à aucune règle quantitative en vigueur. Alors nous devons être vigilants sur les moyens qui lui sont alloués. Le Maire de l'île d'Yeu nous a également judicieusement rappelé que la question de la prise en compte de l'insularité dans le système éducatif se pose aussi dans toutes les îles.*
Iles francophones, Etat, Région, Collège, nos partenariats ne s'arrêtent pas là et sont nombreux et durables.

L'Agence de l'eau *d'abord, notre accord de programmation s'est terminé en 2018 avec son Xème Plan, avec des difficultés spécifiques pour le financement de certains projets lié à une*

diminution du budget de l'agence. Des contacts sont d'ores et déjà pris pour renouveler dès 2019, un nouvel accord de programmation pour la durée du XI$^{ème.}$ Plan.

*Sur **la santé,** la déclinaison île par île du contrat local signé avec l'ARS Bretagne est entré dans sa partie opérationnelle, tout ne se règle pas en un jour, certains de mes collègues trouvent même que cela n'avance pas. Sur certains sujets, les difficultés paraissent insurmontables avec des casses têtes administratifs kafkaïens. Mais nous ne lâcherons pas, la santé sur nos cailloux c'est important et les acteurs nombreux. Je citerai notre partenariat avec le groupe de mutuelle **Solimut** qui permet aux municipalités qui le souhaitent de proposer un contrat de groupe à leurs administrés.*

*Un autre établissement public de l'Etat : le **Conservatoire du littoral** nous a fait part de son accord pour renouveler le dispositif conventionnel avec l'AIP pour les trois prochaines années*

*Un mot pour finir sur notre **résultat 2018**, pour diverses raisons, masse salariale moins importante que prévu, congés sans soldes, départs anticipés, il est cette année important, nous n'avons pas vocation à engranger des « noisettes » pour l'hiver. C'est pourquoi je vous précise que nous en aurons besoin pour des actions ou nécessités particulières que j'énumère rapidement :*
- Vous ne vous en doutez peut – être pas, mais nous allons avoir un départ en retraite fin 2019. C'est Armelle qui nous quitte, c'est sa dernière AG, aussi nous allons dès ce trimestre mettre en place un tuilage et recruter quelqu'un pour un passage de relais le plus efficace possible.
*- Autre sujet : **l'observatoire des dotations communales,** au moment où se profile une réforme de la DGF, nous nous devons d'être vigilants et faire connaître à tous nos maires les nouveaux dispositifs et les points de vigilance.*
*- Un autre sujet important pour nous, la **marque Savoir faire des îles du Ponant,** au moment où celle-ci décolle, je vous propose que nous l'accompagnions en 2019 pour lui assurer un modèle économique qui devrait s'équilibrer sur quelques 2-3 ans.*
*- **« Iles 2019 » :** Louis Brigand nous parlera tout à l'heure de cette manifestation qui je l'espère fera date. Donc vous le voyez, les projets ne manquent pas et les noisettes vont fondre au soleil !*

N'oublions pas non plus un grand rendez-vous cette année. Sortez les casques lourds : le festival insulaire se rendra à l'île de Batz, chez notre ami Cabioch tête de pioche, le héraut tribunitien allergique à certains continentaux qui provoquent chez lui une danse de Saint Guy qui fait trembler le préfet des Gaules ! Bienvenue en île inconnue ! »

✓ **Mis au vote, ce rapport est approuvé à l'unanimité.**

II – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018 et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(cf documents joints au dossier)
Ils sont présentés par M. P. LE GUELLAUT, expert-comptable :

- Le compte d'exploitation 2018
Le total des produits s'élève à 684 001 € suivant la répartition suivante : environ 68 % de subventions qui sont fonction des programmes mis en œuvre (Etat, Région Bretagne, Conservatoire du Littoral, Agence de l'Eau, EDF, Fondation de France, Solimut…) et 32 % de cotisations (Région Pays de la Loire, Départements, communes insulaires).

Les charges s'établissent à 623 850 € : cette baisse des charges de fonctionnement par rapport à 2017, est essentiellement liée à la fin de certains programmes : TEPCV, amélioration de l'habitat (PIG), ...les frais de gestion étant contenus alors que les charges de personnels sont légèrement augmentées en raison de la présence de la chargée de mission Economie Sociale et Solidaire sur 10 mois, poste financé par la Fondation de France.
Le compte d'exploitation se solde au 31/12/2018 par un **résultat excédentaire de 60 151 €.**

- la trésorerie
La trésorerie présente un solde comptable de 73 229 €, sans ligne de trésorerie.

- La situation financière au 31/12/2018
Le bilan est sécurisé à hauteur de 400 431 € et l'on retrouve à l'actif les créances (subventions) à percevoir et au passif, les fonds associatifs pour 200 155 €, les provisions au titre des engagements retraite mis en place en 2013, et les dettes.

Après l'intervention du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, l'appréciation des principes comptables et les vérifications spécifiques (informations données dans le rapport moral et autres documents du dossier), les résolutions proposées par le Conseil d'Administration, sont les suivantes :

- ***PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES***
  L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un résultat excédentaire de 60 151 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

- ***DEUXIEME RESOLUTION – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS***
  L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

- ***TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT***
  L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 60 151 € de la manière suivante :
  En totalité au compte « Autres Réserves », soit 60 151 €
  Ce qui aura pour effet de le porter à 200 155 €

✓ **Mises au vote, chacune de ces résolutions est adoptée à l'unanimité.**

III – PROGRAMME et BUDGET 2019

Les programmes d'actions initiés en 2018 se poursuivent :

- Actions économiques
  . Accompagnement de la marque « Savoir-Faire des Iles du Ponant »
  . Economique Sociale et Solidaire
  . Tourisme : dernières actions de l'Univers des îles et définition de l'Univers transversal des îles, démarche « Sites d'exception »
  . Accompagnement de l'organisation des débats du festival des insulaires 2019

- Actions énergie-déchets

  . TEPCV 29 et 56 22

. BREIZH COP
. Rénov'îles Ouessant Sein Molène Chausey
. SDEF ICE Ouessant
. SMILE Ter « îles vertes » :
. Conventionnement avec Morbihan énergie :
. Energy Island Facilities
. Coopération franco - québécoise
. Plan régional déchets : déclinaison sur les îles au niveau de la Région Bretagne

- Suivi contrat de partenariat Etat – Région Bretagne- îles du Ponant

. Contrat de partenariat
. Identification des politiques sectorielles régionales aux projets des îles
. Ingénierie prospective 2019

- Accord de programmation Agence de l'Eau Loire Bretagne

- Veille appels à projets Fondations ex. : Fondation de France

- Contrat local de Santé

- Activités génériques de l'AIP : Soutien aux Collectivités, suivi des politiques globales

  - Suivi des partenariats et programmes avec les départements, ex. :
    - PST département du Morbihan
  - Veille juridique évolution des compétences et dispositifs de soutien aux territoires
  - Veille et contact nouvelles institutions, ex. : Agence Française Biodiversité
  - Intégration de la dimension insulaire dans le GIP Bretagne environnement.Org. Les évolutions institutionnelles de la gouvernance de cette structure (Loi NOTRe) conduisent à une approche par EPCI qui risque de laisser les îles en dehors des champs de suivi des données (Eau, Biodiversité, Energie, Déchets…). Des premiers contacts ont été pris et devraient aboutir à une proposition de prise en compte des îles en tant que telles.
  - Observatoire des dotations de l'Etat pour les communes (particularités Sein, Molène, toutes communes insulaires),
  - Veille et contacts PNRA PNRGM
  - Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conservatoire du littoral : renouvellement à l'identique pour une nouvelle période de 3 ans.
  - Suivi des actions de l'EPF sur les îles et mise en relation.

- Proposition de soutien à l'UBO pour l'organisation d'une manifestation à caractère culturel et scientifique

- Partenariats internationaux

. Suivi et participation aux activités du réseau européen ESIN
. Coopération franco-québécoise : îles de la Madeleine – îles du Ponant
. CRPM : Conférence des Régions périphériques maritimes – commission des îles

Le Président présente le budget prévisionnel en lien avec le programme d'activité 2019. Il s'équilibre à **494 882 €** : en légère diminution par rapport à 2018, ce qui est fonction des programmes mis en œuvre.

Les dépenses se caractérisent par une légère augmentation des frais de gestion et une diminution des frais de personnel et des dépenses liées à certains programmes.

En **recettes,** on observe une stabilité des cotisations (Région Pays de la Loire, Communes insulaires, Départements…). Les autres participations sont liées aux programmes ou contrats-conventions mis en œuvre (Région Bretagne -Contrat de partenariat, Univers tranversal des îles, Marque, ingénierie prospective-, Agence de l'eau, Conservatoire du Littoral…).

- ✓ **Après délibération et à l'unanimité, les orientations et le budget 2019 sont approuvés. Le Président est autorisé à mettre en œuvre les différentes actions présentées, dont celles liées au Contrat de Partenariat Etat-Région, et à solliciter auprès des financeurs les subventions inscrites dans chaque programme, et notamment, auprès de la Région Bretagne, la subvention de 100 000 € pour la mission d'ingénierie liée au Contrat de Partenariat 2015-2020 et celle de 25 000 € pour la mission d'ingénierie prospective.**

Aucune question diverse n'étant évoquée, le Président clôt l'Assemblée générale et propose de poursuivre les travaux par quelques interventions.

x
x x

2- INTERVENTIONS

- **M. Jonathan LAPIERRE, Maire des Iles de la Madeleine sur la prise en compte de la spécificité insulaire : le décret « Insularité » (en visioconférence)**

Après avoir salué l'auditoire et plus particulièrement les membres présents de la délégation des îles du Ponant ayant visité les îles de la Madeleine en septembre 2018, Monsieur Lapierre expose les enjeux de l'insularité et les travaux ayant conduit à l'adoption du décret provincial 354-2016 du 4 mai 2016 reconnaissant l'insularité du territoire des îles de la Madeleine.
Les principaux éléments du décret sont les suivants, ils font en sorte :

« QUE soit reconnu le statut particulier lié au caractère insulaire et les contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine lors de la planification pluriannuelle effectuée dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;
QUE chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration module ses interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes particulières de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de son caractère unique en raison de son insularité et de son isolement lié à sa position géographique au centre du golfe du Saint-Laurent;

QUE les ministres et les présidents d'organismes et d'entreprises concernés consultent le député des Îles de-la-Madeleine, à titre de représentant des citoyens de cette agglomération et d'intermédiaire avec les instances politiques et publiques locales, lors de l'identification et de la mise en œuvre de leurs interventions dans leur planification pluriannuelle;
QUE la planification pluriannuelle présentée par chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration énonce spécifiquement les mesures et les efforts qu'il entend mettre de l'avant dans le cadre de la réalisation de son mandat pour tenir compte des impacts liés à l'insularité de l'agglomération des Îles-de la Madeleine et qu'elle soit rendue publique. »

- **M. Louis BRIGAND sur le projet « Les îles à la croisée des sciences, des cultures et des sociétés », manifestation dédiée à l'insularité du 14 au 19 octobre 2019,** financée par la Fondation de France et co-organisée par l'UBO et les Iles du Ponant.
  Il s'agit d'une manifestation scientifique et culturelle pour échanger, débattre et confronter les points de vue entre enseignants, chercheurs, étudiants, acteurs économiques et politiques, associations, artistes, institutions et population. Le programme comportera :
  - Des ateliers participatifs sur la thématique « Vivre dans les îles » à Ouessant, les 14, 15 et 16/10 (sur invitation)
  - Des colloques sur « les îles à venir » à Brest, les 17 et 18/10
  - Des déplacements sur les îles le 19/10
  - Et tout au long de la semaine, à Brest et Ouessant, des rencontres culturelles et artistiques.

- **Mme Sylvie GROC, Présidente de l'AFIP : éléments d'information sur le Festival des Insulaires 2019**

  La Présidente, Sylvie GROC, présente les membres du Bureau de l'Association du Festival des îles du Ponant :

  - Mme Sylvie GROC, Présidente,
  - M. Alain BURNET, Vice-Président,
  - M. Daniel MASSON, Vice-Président,
  - M. Thierry ROLLAND, Trésorier, (absent et excusé)
  - Mme Emilie MOISDON, Secrétaire, (absente et excusée)

  Chaque année, le festival ne peut être organisé que grâce à de très nombreux bénévoles qui sont encadrés par M. Jean-Benoît BEVEN, organisateur et fondateur de ce Festival.

  L'édition 2019 se tiendra les 20-21 et 22 septembre à l'île de Batz.

  La Présidente remercie tous les partenaires privés et institutionnels qui, par leur présence et leur soutien financier, permettent au festival de perdurer.

x

x x

3 ALLOCUTIONS

Le Président laisse la parole aux personnalités et représentants des collectivités partenaires présentes.

Mme Karine BELLEC, Conseillère départementale du Morbihan, rappelle que les îles sont des atouts considérables pour le Département du Morbihan qui arrive en 5ème position des départements touristiques en France. Elle souligne le travail considérable, la dynamique dans les projets et la démarche très active de l'Association. Elle rappelle les sujets primordiaux sur les îles dont :

- L'emploi : Comment maintenir, développer et pérenniser le développement économique ?
- Le logement : Comment y accéder compte tenu de son coût et de sa rareté ?
- Le foncier : Comment y accéder avec les lois littoral et Elan ?
- Le développement de l'attractivité et le développement économique,
- L'offre de soins : Comment favoriser la venue de professionnels de santé, la notion des transports pour les patients/professionnels et le financement ?

Le Département du Morbihan soutient les communes insulaires à travers le Programme de Solidarité Territoriale (PST), le contrat d'attractivité mis en place avec la Commune de Groix et via la Compagnie des Ports pour les travaux portuaires ou via le Comité Départemental du Tourisme pour les actions de promotion et de communication. Il finance également une partie du fonctionnement de l'AIP et soutient le Festival des Insulaires.
Elle adresse ses félicitations à l'Association pour le travail réalisé avec beaucoup de sérieux, de partage, d'entraide, d'échange d'expériences.

M. Bruno NOURY, Conseiller départemental de l'île d'Yeu, représente le Président du Conseil départemental de la Vendée, excusé. Il revient sur :
- les zones de revitalisation rurale (ZRR). Plusieurs îles dont l'île d'Yeu ne pourront jamais être éligibles à ce zonage à cause de leur densité de population (par ex. : la densité de l'île d'Yeu est de 200 habitants/km2 alors que le seuil maximum est de 50 hab./km2) ou à cause du revenu médian pris en compte alors que le coût de la vie insulaire est plus onéreux. A ce jour, seule Ouessant en fait partie. Si cette qualification en ZRR permet d'obtenir une majoration de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et quelques autres avantages pour les collectivités ainsi que des mesures d'exonérations fiscales temporaires pour les entreprises, elle peut aussi entraîner de ce fait une diminution des rentrées fiscales de la Commune.

- les Aides à Finalité Régionale (AFR), dispositif européen plus intéressant à étudier car il peut inclure les îles de moins de 5 000 habitants. Cependant, la loi française refuse la prise en compte de ce critère.

Mme Emmanuelle RASSENEUR, Conseillère régionale de Bretagne, référente pour les Iles du Ponant, remercie M. le Maire de Palais et le Président de l'Association pour leur invitation à cette 49ème Assemblée Générale. Elle rappelle le soutien et l'attention portés aux îles par le Président Loïg CHESNAIS-GIRARD qu'elle représente et excuse Mme Laurence FORTIN, Vice-Présidente chargée de l'aménagement territorial qui devait être présente ce jour et a été retenue par d'autres obligations. L'année 2018 a été riche et a été marquée par la revoyure du Contrat de Partenariat Etat-Région auquel se sont rajoutés les départements du Finistère et des Côtes d'Armor. Elle rappelle également que la Région s'est investie dans un grand chantier, la Breizh COP, pour construire un nouveau projet de territoire pour la Bretagne. Tous les partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques et citoyenne·s sont invités à s'y associer et à y participer, notamment en 2019 qui sera l'année des engagements et des actions. L'ambition : maîtriser et accélérer la mise en œuvre de toutes les transitions : écologique, climatique, économique, sociétale… Elle appelle les îles à y participer activement,

car tous et peut-être encore plus les îles, nous avons cette obligation d'être innovants, sachant que la Région sera toujours à leurs côtés.

M. Jimmy PAHUN, Député du Morbihan, revient sur la vitalité des îles du Ponant qui investissent et se développent en matière de transition énergétique, pêche, agriculture…
Il souhaite soutenir l'évolution agricole des îles vers plus d'autonomie et d'exemplarité, y travaille avec M. Olivier ALLAIN, Vice-Président du Conseil Régional et a bien noté les difficultés liées à la construction et au maintien de bâtiments agricoles sur les îles. De même, la pêche ne doit pas disparaître et doit se concentrer sur la qualité et la durabilité et il se réjouit que la criée de Quiberon conserve vivante la pêche des îles. Les îles se distinguent aussi en matière de transition énergétique, notamment dans les zones non interconnectées. Dans le projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), il travaille pour que la singularité et la spécificité des îles soient bien prises en compte. Il en est de même dans la loi ELAN où il faut concilier urbanisation et développement.
La modernisation et le développement des territoires insulaires doit aller de pair avec la préservation des identités. Et il rend un hommage appuyé à tous les élus des îles qui forcent admiration et fierté pour l'investissement et le travail qu'ils fournissent.

M. Didier LE GAC, Député du Finistère, évoque la difficulté de faire remonter, auprès de ses collèges parlementaires, la singularité, les spécificités et les contraintes insulaires. Afin de les mobiliser sur l'avenir des îles et avec l'aide de ses collègues, dont Jimmy PAHUN et Richard FERRAND, député du Finistère et Président de l'Assemblée Nationale, il propose d'organiser à l'automne à Paris, une journée sur les îles à laquelle seront conviés tous les Parlementaires, à l'instar de ce que font les élus de la montagne.
Le Président, Denis PALLUEL, en prend bonne note et le remercie pour cette initiative.

x
x x

Le Président clôture l'Assemblée Générale en remerciant tous les participants, les municipalités de Belle-Ile-en-mer et plus particulièrement les services techniques de la CCBI et de la Salle Arletty, pour la bonne organisation de cette Assemblée.

Le Président, Denis PALLUEL,

Le secrétaire, Guy CABIOCH

ASSOCIATION
LES ILES du PONANT
Porte Océane 2 - Espace Océan
17 rue du Danemark - 56400 AURAY
Tél : 02 97 56 52 57 - www.iles-du-ponant.com